

Paris, le 21 mai 2019

Retrait de l'amendement « qualification par le CNU » : le combat contre le projet de loi de « destruction » de la fonction publique doit se poursuivre !

L'amendement au projet de loi de « transformation » de la fonction publique, sur « l'expérimentation » du recrutement des enseignant·e·s-chercheur·e·s hors qualification par le CNU a été retiré le 20 mai à la demande du gouvernement.

Le SNESUP-FSU qui a dénoncé cette attaque contre les statuts nationaux des enseignant·e·s-chercheur·e·s et les prérogatives du CNU se félicite de ce retrait.

Cependant, conformément au programme du candidat Macron, l'actuel projet de loi de « transformation » de la fonction publique prévoit, dans sa rédaction initiale, un démantèlement des instances de représentation des personnels, notamment les CAP desquelles le CNU tire une partie de ses prérogatives en matière de promotion.

Alors que le gouvernement annonce une « concertation » prochaine sur le sujet, rappelons que le programme du candidat Macron prévoyait une marginalisation du rôle du CNU et un recrutement des enseignant·e·s-chercheur·e·s en dehors de tout cadre national.

Le SNESUP-FSU rappelle aux collègues la nécessité de combattre ce projet de loi et les invite à s'engager dans les [actions proposées par la FSU et six autres fédérations syndicales dès la semaine du 26 au 28 mai.](#) ■

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)